

Formule Conduite supervisée

Cette formule comprend :

- Livret d'apprentissage A.A.C.
- Un rendez-vous initial (2 heures de pratique avec accompagnateur)
- Un rendez-vous pédagogique (2 heures collectif)
- Mise en place du dossier

Tarif : nous consulter

Durée conduite supervisée : minimum 3 mois et 1000 kilomètres avec accompagnateur

Condition d'accès à la conduite supervisée

Deux possibilités de condition d'accès :

- **Avant l'épreuve pratique du permis de conduire : avoir obtenu « l'attestation de fin de formation initiale ».**
- **Après l'échec à l'épreuve pratique : avoir obtenu « l'autorisation de conduire en conduite supervisée »**

Dans les deux cas, un rendez-vous préalable doit avoir lieu entre l'enseignant de la conduite, l'accompagnateur et l'élève conducteur afin de préparer l'accompagnateur et à accomplir sa mission dans de bonnes conditions.